



**Commune de
Saint Saturnin-lès-Avignon**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2024**

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.

Monsieur le Maire : Ce conseil municipal est placé sous le signe de la tristesse. En fait, notre première adjointe, madame Bonnefoux, vient de perdre son mari, et nous sommes nombreux ce soir à avoir perdu un ami très cher. Une pensée pour Naille, Chantal et toute sa famille. En restant toujours dans la rubrique nécrologie, ce matin à l'assemblée des Maires de Vaucluse la commune a été citée, malheureusement, pour annoncer le décès de Claude André. Après ces quelques mots de tristesse nous allons procéder à l'appel.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal		RANC Sylvie	
FISCHER Lionel		MALEN Serge	
CACELLI Alex	P		
RANC Sylvie	P		
LOUIS VASSAL Patrick	P		
DEL NISTA Xavier		CACELLI Alex	
CRAPONNE Jean-Louis		LOUIS VASSAL Patrick	
SALUZZO Joëlle	P		
CUP Christine	P		
GARREL Régine	P		
COSTE Josiane	P		
ORLANDI Pascal			excusé
RABERT Guylaine	P		
FILLIERE Thierry		COSTE Josiane	
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra	P		
GUINTRAND Tamara		TRICHARD Frédéric	
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy		ADAM Carole	
ADAM Carole	P		
PILLOT Marion		BOLIMON Lionel	
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille	P		
DUCRES Jacques	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 18

Procurations : 8

Quorum : 14

Madame Christine CUP est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

Monsieur PENALVA : j'ai une remarque, je me rapprocherai de monsieur Pesenti.

Monsieur le Maire : s'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer aux décisions. Il y a eu une décision pour le séjour à Lyon à l'automne avec l'accueil de loisirs. Nous avons également passé deux marchés : un marché avec le cabinet Morere pour la création de quatre logements sociaux et un autre avec la société Azur Carillon pour la vérification et l'entretien de l'installation campanaire de l'église. Avez-vous des questions sur ces marchés et cette décision ?

Monsieur BOLIMON : vous pouvez nous préciser quels logements sociaux sont concernés ?

Monsieur le Maire : deux logements vont se situer au-dessus du poste de police municipale, et deux autres logements dans l'ancienne maison Lattes, à côté du centre de loisirs.

Monsieur PENALVA : est-ce que ces logements ont été attribués ?

Monsieur le Maire : non. Les travaux n'ont pas commencé. Nous allons commencer les délibérations.

Délibération n°2024-11-85

OBJET : durées et tarifs des concessions du cimetière

Madame ADAM : j'ai une question par rapport au terme « optimiser la gestion de l'espace » ? Est-ce que c'est plutôt pour inciter l'utilisation du colombarium au vu de l'espace ?

Monsieur le Maire : c'est un peu pour tous les deux. Il est vrai que nous n'avons pas énormément de place. Heureusement que nous avons le carré numéro 5 qui est très utile. Beaucoup de personnes nous ont dit que 15 années cela était trop court et qu'il fallait un minimum de 30 ans.

Madame ADAM : sur la baisse du tarif au niveau du colombarium, quel est l'objectif ?

Monsieur le Maire : il n'y a pas eu de baisse. La seule chose était que la case du colombarium était plus chère qu'une concession de 3 places, ce qui n'était pas logique.

Madame ADAM : vous êtes passés de 350 € à 360 €

Monsieur le Maire : oui, nous n'avons pas diminué.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-11-86

OBJET : avance sur subvention 2025 pour le CCAS

Monsieur BOLIMON : je voudrais savoir si le problème de trésorerie était conjoncturel ou plutôt structurel. Est-ce que c'est régulier ?

Monsieur le Maire : c'est plutôt en fonction des entreprises qui sont beaucoup en difficultés, et que l'on ne veut pas trop pénaliser pour le paiement à long terme ...

Madame ADAM : c'est surtout lié aux événements. On en a parlé au CCAS lors du conseil d'administration. Pour toutes les manifestations qui ont lieu en fin ou début d'année, les factures sont reçues en janvier et février, et pour ne pas attendre avril pour le règlement.

Monsieur le Maire : pour ne pas pénaliser les entreprises.

Monsieur BOLIMON : sachez que je pense que l'ensemble des associations sont demandeuses aussi d'un paiement des subventions plus tôt. Je l'ai entendu au tennis, dans la logique de gestion des structures. Il y a peut-être une réflexion globale à avoir. Nous sommes d'accord que le CCAS est un sujet important, mais il faut regarder l'ensemble des structures dans cette même logique.

Monsieur le Maire : à voir, d'accord.

Monsieur PENALVA : j'avais demandé lors de la commission que l'on ait un bilan des actions du CCAS. On nous renvoie vers le document d'orientation budgétaire qui est en ligne, et qui est une présentation vraiment comptable. Je pense que l'action sociale ne peut pas être résumé à une logique comptable. Est-ce que l'on pourra avoir à l'avenir un bilan des actions sociales que versent la commune avec le nombre de bénéficiaires, avec le type d'aides qui sont versées, et l'évolution d'exercice en exercice du nombre de bénéficiaires et d'aides versées ? Aujourd'hui nous n'avons pas ces éléments-là. Alors j'entends qu'il y a des difficultés pour payer les festivités, mais sans avoir un panorama de ce que fait le CCAS, il est difficile de se prononcer sur les budgets, alors cela c'est lors du conseil d'administration, mais aussi sur les avances sur subventions.

Monsieur le Maire : on peut tout avoir. Il suffit de demander.

Monsieur PENALVA : j'en fait la demande.

Monsieur le Maire : il faut être un peu patient. Il y a beaucoup de travail en fin d'année.

Monsieur PENALVA : si on peut les avoir avant le budget primitif, cela serait intéressant.

Monsieur BOLIMON : comme nous sommes sur le budget du CCAS, je remets sur la table la possibilité d'étudier le fait, notamment pour l'ADMR, que le montant soit transmis dans le cadre du budget du CCAS et qu'ensuite le CCAS puisse délivrer une subvention à l'ADMR ou à d'autres structures associatives. Je sais que l'on a eu une discussion à ce sujet. J'ai bien noté que monsieur Pesenti évoquait des problèmes juridiques. J'ai fait des recherches sur internet, et j'ai vu que plein de communes le faisait. Il n'y a pas que Jonquerettes. J'imagine qu'il y a un cadre à respecter. J'ai cru comprendre que les problèmes passés étaient liés aux pratiques et qu'il y avait eu une alerte de la Préfecture. Peut-être que le cadre n'était pas assez encadré.

Monsieur le Maire : nous en prenons note.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-11-87

OBJET : acquisition d'un véhicule électrique : demande de subvention auprès du Grand Avignon dans le cadre du fonds de soutien à la transition écologique

Monsieur PENALVA : la recharge du véhicule sera comme pour celui de la police municipale ?

Monsieur le Maire : oui.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-11-88

OBJET : communauté d'agglomération du Grand Avignon : communication du rapport d'activité 2022

Monsieur PENALVA : j'ai une question. Je vous rassure ce n'est pas technique sur le rapport. Dans le rapport il est mentionné le plan local de l'habitat, et au dernier conseil

communautaire il y a eu le bilan triennal de ce plan, et vous vous êtes abstenus tous les deux. Est-ce que je peux savoir pourquoi ?

Monsieur le Maire : nous nous sommes abstenus par souci d'égalité concernant l'attribution des logements sociaux. Nous n'avons pas toutes les données lorsqu'il y a une attribution pour un logement, bien que ce logement soit sur le Grand Avignon, nous n'avons pas la possibilité d'y mettre une personne de notre choix. Nous dirons qu'il s'agit d'un vote sanction concernant les attributions des logements sociaux.

Monsieur PENALVA : je croyais que l'on avait une convention ou une charte avec le Grand Avignon qui est réservataire sur des logements et qu'il nous attribuait son droit de réservation.

Monsieur le Maire : vous savez que maintenant il y a la nouvelle loi NPNRU. C'est pour mettre en place des foyers qui sont sur la loi NPNRU. Ce sont des foyers dont nous avons démolis les bâtiments et qui doivent être relogés ailleurs. Je ne suis pas contre la NPNRU, mais la première des choses est que lorsqu'un logement se libère sur la commune, la moindre des choses est que nous en soyons avertis pour pouvoir présenter un candidat de notre choix. A deux reprises cela ne l'a pas été fait dans ce sens, une fois avec Grand Delta, et une fois avec Poste Habitat Provence.

Monsieur PENALVA : vous avez engagé un recours contentieux ?

Monsieur le Maire : non.

Monsieur PENALVA : normalement la mairie est autour de la table, et le fait de ne pas l'y mettre, dans ce cas de figure, c'est quand même litigieux.

Monsieur le Maire : nous n'avons pas la main mise là-dessus, même si c'est une réservation du Grand Avignon, la loi NPNRU passe au-dessus de la réservation. C'est un vote de désapprobation.

Délibération n°2024-11-89

OBJET : motion pour le maintien de l'autonomie des collectivités territoriales et la préservation de leurs moyens d'action

Madame ADAM : qui a proposé cette motion ?

Monsieur le Maire : l'association des Maires de Vaucluse, par l'intermédiaire de son Président, monsieur Gonzalves.

Madame ADAM : plusieurs départements se sont associés à l'association des Maires de France ?

Monsieur le Maire : oui, et il y a beaucoup d'EPCI.

Madame ADAM : qui porte ce même texte ?

Monsieur le Maire : cela je ne le sais pas. Je sais qu'il s'agit du texte de l'association des maires du Vaucluse, je ne sais pas si c'est le même pour les autres ou pas.

Monsieur PENALVA : c'est plus un commentaire de la motion que vous proposez. La motion décrit une situation vous l'avez entendu ce matin, monsieur le Maire, les collectivités de toutes les strates sont concernées, même si nous on n'est pas prélevé par l'Etat. Je la voterai cette motion parce que c'est une situation qui est un peu compliquée. A mon sens, ce que je regrette c'est que ce que l'on demande d'appliquer à l'Etat on ne se l'applique pas localement. On appelle l'Etat à faire davantage d'économie, on a depuis 2022 une situation budgétaire locale qui se complique avec des coûts de fonctionnement qui augmentent, avec un autofinancement qui se divise par deux, et depuis 2 ans lorsque je demande à ce qui l'on fasse un travail comment anticiper les dégradations structurelles et l'économie locale, le travail n'est pas mis en place. Je veux bien que l'on vote des vœux symboliques pour sensibiliser le gouvernement sur ce sujet-là, mais je pense que de notre côté on pourrait faire un certain nombre de choses pour aller dans le même sens, et montrer l'exemple par rapport à l'Etat.

Monsieur le Maire : c'est vrai, mais au plus on est nombreux, au plus cela peut porter. L'union fait la force. Une petite commune comme nous sommes n'a pas de gros impacts. Par contre, beaucoup d'associations des maires, cela peut faire une force importante pour faire un petit peu plier l'Etat.

Monsieur PENALVA : je pense qu'il serait utile, avant l'élaboration du prochain budget primitif qui va être compliqué pour 2025, que l'on puisse avoir une réunion de travail comme nous avons fait pour l'urbanisme, pour voir quels sont les arbitrages que vous allez prendre afin de pouvoir en discuter tous ensemble.

Monsieur le Maire : faire une réunion, pour le moment cela n'est guère possible, nous ne savons pas où on va. Le budget 2025 je ne sais pas comment il va être, en fonction de ce que va nous donner l'Etat. Aujourd'hui, vous avez raison, mais nous ne pouvons rien faire tant que nous n'avons pas tous les éléments de l'Etat. Certains font le budget en fin d'année pour l'année à venir, nous nous le faisons en mars-avril ce qui nous laisse quelques mois afin de savoir ce que l'Etat nous attribue.

Monsieur PENALVA : ce sont des éléments que nous aurons en janvier, et à partir du débat d'orientation budgétaire on pourra enclencher ce travail là qui, je pense, mérite un travail de fond et que tout le monde puisse y participer, pas uniquement majorité ou commission.

Monsieur le Maire : oui.

Monsieur BOLIMON : je voudrais ajouter deux petites choses. Premièrement, je suis assez d'accord sur le fait que le déclaratif, c'est bien. Il faut le faire, surtout si tout cela est porté de façon collective et large par l'association des Maires du Vaucluse. Pas de souci pour voter la motion. Mais cela reste du déclaratif. Depuis le début du mandat, nous ne cessons de dire qu'à force de baisse des rentrées financières, nous allons nous retrouver à un moment dans des difficultés encore plus importantes qu'aujourd'hui. Il faut anticiper. Certes il y a toujours la réduction des dépenses mais je pense qu'il faut arriver à inventer d'autres choses. Mettons en place des réunions de travail, des réunions de partage avec tous les acteurs : personne n'a la science infuse là-dessus. Monsieur le Maire, vous avez été dans une

Page 6 sur 20

entreprise, vous avez eu des responsabilités. Toutes les entreprises, lorsqu'elles sont face à des difficultés sont obligées de se réinventer. Si elles ne se réinventent pas, elles meurent. C'est la même logique pour l'ensemble des collectivités à commencer par la mairie. Je n'ai pas de solution à vous donner ce soir, mais si on ne commence pas à imaginer de nouveaux schémas, à tester des nouveaux schémas, surtout pour faire rentrer de l'argent alors à un moment nous ne pourrons plus baisser les dépenses. Dans tous les cas ce sont des débats à avoir avec les citoyens par exemple aussi sur les services proposés. Il faut aller chercher d'autres modèles, et s'appuyer sur l'intelligence collective. Sortons du schéma unique d'un financement par les impôts et autres dotations. Les nouveaux modèles sortent souvent de terre lorsque l'on est mis devant le fait accompli et dans l'urgence. Si pour une fois, on pouvait anticiper, cela serait bien. La deuxième réflexion que j'ai est plus une question, quelle est la position de nos députés par rapport à cela ? Est-ce que vous avez une idée ? Finalement tout ceci est du registre de la loi, du côté du gouvernement et de l'assemblée nationale et des sénateurs.

Monsieur le Maire : que ce soit les députés ou les sénateurs, ils savent très bien que les communes et les EPCI sont dans des situations critiques. Nous l'avons bien vu ce matin lors de l'assemblée des maires, où le climat était plus que pessimiste. Tout le monde est conscient de ce qui se passe, et il faut trouver des solutions. En premier lieu, il faut que l'Etat trouve des solutions, il ne faut pas que ce soit que les petites communes ou les EPCI qui en trouvent.

Monsieur BOLIMON : est-ce qu'il y a des réunions de travail au sein de l'association des Maires de Vaucluse sur ces sujets ou pas du tout ?

Monsieur le Maire : oui, bien sûr qu'il y a des réunions de travail.

Monsieur BOLIMON : pour faire émerger de nouvelles hypothèses, de nouvelles solutions ...

Monsieur le Maire : ils en sont aux balbutiements.

Monsieur CACELLI : il y a peut-être une réflexion qui peut être menée par l'Etat français pour savoir toute l'organisation que l'on a. Il y a 36 000 communes en France, peut-être faudrait-il en regrouper quelques-unes. On pourrait faire quelque chose avec un petit village à côté. Si ce n'est pas des choses comme cela, la loi nous empêchera de faire quoi que ce soit. Moi qui suis dans une coopérative et une entreprise, je me rends compte qu'en mairie lorsque l'on veut faire quelque chose, cela est beaucoup plus complexe. Il y a plus de l'attitude dans une entreprise.

Monsieur BOLIMON : en fait nous sommes le dernier maillon de la chaîne, donc c'est forcément plus difficile, mais en même temps il faut que l'on soit acteur de notre destin. Là, on réagit sur des décisions nationales, mais le problème est plus complexe parce qu'effectivement, les finances de l'Etat ne vont pas bien. Après est-ce que l'on doit payer plus d'impôts, etc... ? Je pense qu'il y a d'autres alternatives en réinventant la gestion, en réinventant des rapprochements avec...

Monsieur le Maire : il faut quand même que l'Etat voit que l'on bouge.

Monsieur BOLIMON : on est complètement d'accord. Je dis juste que cela ne sera pas suffisant.

Monsieur le Maire : avec cette motion, cela en fait partie. Après est-ce que cela va porter ces fruits ? Je n'en sais rien.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-11-90

OBJET : ressources humaines : agents contractuels : création de poste

Monsieur le Maire : suite à un départ à la retraite d'un agent et à une réorganisation suite à une mutation d'un second agent. C'est-à-dire que 2 agents s'en vont et il y aura une création de poste.

Monsieur BOLIMON : 2 agents en lien avec la bibliothèque ?

Monsieur le Maire : un agent en lien avec la bibliothèque et un en lien avec la communication. Cet agent en charge de la communication va remplacer au centre de loisirs maternel, la personne qui a muté.

Monsieur PENALVA : dans le détail du poste que l'on a vu en commission, il s'agit d'un bac + 3 qui vise à être recruté, est-ce que l'on peut mettre en catégorie C un bac +3 ? Et pas plutôt un catégorie A ?

Monsieur PESENTI : nous avons eu 60 candidatures sur une catégorie C. La demande existe. Nous avons reçu 6 personnes pour un premier entretien, il va y en avoir un second. C'est un poste qui est entre deux. Le poste communication est un peu plus technique. Il y a un équilibre entre les deux. Mais cela n'empêchera pas la personne recrutée de progresser en catégorie B. La politique de la commune est d'encourager les agents à évoluer.

Monsieur PENALVA : ma question n'est pas sur le potentiel intérêt du poste pour un candidat. Mais est-ce que juridiquement on peut le proposer ?

Monsieur le Maire : ah oui.

Monsieur PESENTI : les agents actuels étaient sur des postes de catégorie B et C, le C en bibliothèque et le B sur le poste communication.

Madame ADAM : vous recrutez en externe ou avec des candidats titulaires ?

Monsieur le Maire : nous avons fait un appel à candidatures.

Monsieur PESENTI : à la fois sur des titulaires et en externe. Nous n'avons pas eu de candidature en interne.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	1

PENALVA Sylvain

Délibération n°2024-11-91

OBJET : convention de participation financière pour les interventions d'un conseiller numérique

Madame COSTE : je voudrais des explications sur la pertinence de l'emploi de cette personne, vu que l'on a une association qui peut faire le travail ?

Monsieur le Maire : il s'agit d'un service supplémentaire pour les administrés. Cela n'enlève rien aux services rendus par l'association aux administrés.

Madame COSTE : donc un coût supplémentaire.

Monsieur le Maire : c'est un coût de 155 € par an sur deux années.

Madame COSTE : vous auriez pu donner 155 € de plus à l'association.

Monsieur le Maire : vous êtes d'accord ou pas d'accord, c'est votre problème. Je vous dis ce qu'il en est. C'est un service supplémentaire pour les administrés.

Madame ADAM : j'ai une question juste sur le tarif sur la convention. C'est un forfait de 155 € ?

Monsieur le Maire : oui, 155 € par an plus le déplacement.

Madame BOUIX : nous prenons en charge les frais de déplacement du conseiller qui va venir sur la commune.

Madame ADAM : ce n'est pas par intervention, c'est 155 € pour l'année ?

Monsieur le Maire : oui.

Madame ADAM : il y aura combien d'interventions sur l'année ?

Madame BOUIX : par créneau, il y aura 4 personnes qui pourront bénéficier du service. Et il y aura 2 créneaux. Le jeudi matin il y aura un créneau de 9 heures à 10 heures 30 et un autre de 10 heures 30 à 12 heures.

Monsieur PESENTI : un mois sur deux on aura 4 jeudi matin d'affilée. Du coup la personne qui va s'engager dans le processus va s'inscrire pour 4 séances, comme le disait madame Bouix, 4 séances de 1 heures 30. Il y aura 2 groupes de 4 personnes ce qui fera 8 personnes, le jeudi matin à l'Oustau. Sur un mois après il y aura une interruption d'un mois puisque l'on partage avec une autre commune. Ce qui nous fera 1 mois sur 2.

Madame ADAM : les inscriptions sont gérées en mairie ?

Monsieur PESENTI : oui, une fois que se sera validé, à partir de janvier. Nous communiquerons auprès des administrés afin de voir quelles personnes sont intéressées.

Madame ADAM : le but est de toucher des personnes plus âgées qui ne sont pas très à l'aise avec le numérique ou des personnes jeunes qui souhaitent renforcer leurs compétences ?

Madame BOUIX : cela va être un peu les deux. Cela va permettre de se familiariser avec l'outil numérique, se familiariser avec les réseaux sociaux, les applications sur les smartphones, ça aide aux installations et aussi à tous ce qui est documents administratifs. Cela peut aider pour toutes les démarches qui se font le plus souvent en ligne.

Monsieur PESENTI : ce n'est pas de l'assistance, c'est de la formation afin de rendre les personnes autonomes.

Monsieur PENALVA : je ne mets pas en cause le service en plus que vous allez ouvrir, je pense qu'il y a un réel enjeu de société aujourd'hui sur l'accès à la dématérialisation, toutes les collectivités y sont poussées, en revanche, il y a une association qui occupe l'espace multi média qui le proposait, est-ce que vous en avez discuté avec elle de cette initiative ? Est-ce que ce sera une complémentarité ?

Monsieur le Maire : avant d'en parler il fallait voir si c'était d'accord ou pas d'accord. Ensuite, bien sûr que l'on va en parler. D'ailleurs nous avons toujours eu de bonnes relations avec l'association.

Monsieur PENALVA : à l'espace multi média, aujourd'hui il y avait un agent affecté à cet espace et qui n'est plus dans l'effectif. Il y a un panneau qui indique « fermeture de l'espace multi média », est-ce que vous garantissez ce soir que l'association restera dans les murs de l'espace multi média ?

Monsieur le Maire : nous allons sûrement faire une réorganisation. Nous allons voir avec l'association. Rien ne va changer à court terme. Nous sommes en train de voir ce qu'il y a à faire afin d'améliorer les espaces pour l'association. C'est actuellement un peu restreint dans cette pièce. Nous sommes en bon terme avec les associations et nous sommes là pour les aider, et non pas pour les pénaliser.

Monsieur BOLIMON : j'écoute cette discussion avec beaucoup d'attention. Est-ce qu'une enquête a été faite ces dernières années sur les besoins et les attentes des citoyens en la matière ?

Monsieur le Maire : ces dernières années, non. Maintenant cela a évolué, il faut s'adapter à la situation.

Madame ADAM : je vais reformuler la demande. Est-ce que les services municipaux, je parle des fonctionnaires de la mairie, sont souvent confrontés à des demandes de la part d'administrés pour rendre des services de ce style-là ?

Monsieur le Maire : oui.

Monsieur PESENTI : l'agent du CCAS reçoit personnes en difficultés, les personnes âgées. Il y a la mission locale de Vedène qui reçoit lors de ces permanences les jeunes. Au sein de l'espace multi média il y a également un accueil. Nous avons été agréablement surpris lorsque nous avons dématérialisé les procédures d'inscriptions aux écoles, on s'est rendu compte qu'à 99 % les familles ont pris le relais sur l'utilisation de ces applications. Nous étions prêts à les accompagner en cas de besoin. Je pense que ce sera plus en relation avec les personnes âgées pour tous types de demandes. Comme porte d'entrée nous avons le CCAS et l'espace multi média, nous aurons la personne de la bibliothèque. Lorsque l'on va faire l'annonce pour le conseiller numérique, cela nous permettra d'avoir les remontées et les besoins. Comme on l'a dit lors de la commission, nous orientons également les usagers sur la maison France Service à Morières lès Avignon, pour des assistances ponctuelles, déclaration d'impôts, carte d'identité, etc... Nous faisons parti du secteur éligible à ce type de démarche.

Monsieur BOLIMON : pour compléter mon propos, je vais rebondir sur votre phrase, monsieur Pesenti. Je pense qu'effectivement, il s'agit d'un service important qui doit répondre à certains besoins, et je pense que cela nécessite d'être au plus près des citoyens pour voir comment tout cela évolue. La transition numérique existe depuis quelques années. La population évolue avec ces nouveaux outils. Et maintenant il va y avoir l'intelligence artificiel qui va chambouler pas mal de choses. Ce qui me gêne dans l'approche, c'est que l'on fait une petite réponse comme cela, alors qu'il y a probablement une réflexion plus globale à avoir sur les services à rendre en proximité, en espace d'accueil ouvert. Il y a toute une réflexion à ouvrir autour du concept des Maisons France Service. Ce matin, comme vous monsieur le Maire et d'autres, j'ai fait un tour au salon des Maires. J'ai notamment eu un échange avec la Poste. J'ai eu une discussion avec eux concernant notre bureau de poste. Je pense qu'il y a des choses à vraiment réfléchir différemment. Je vais donc m'abstenir sur cette proposition, pour la simple et bonne raison que je pense que, comme sur les seniors et d'autres sujets, il faut aborder le sujet globalement, développer une vraie politique et organiser les choses autrement plutôt que de se contenter d'une opportunité parce que Morières en a pris l'initiative, etc... Je comprends le besoin. Et je sais que cela va être mis en œuvre mais je suis un peu dubitatif sur la manière dont cela est abordé, et sur la manière dont cela va être utilisé également. Alors que si on envisage cela autrement, en ouvrant l'idée d'une maison France Service, ce serait autre chose. Car il peut y en avoir presque partout aujourd'hui. Avant cela était réservé aux territoires reculés, où il n'y avait plus du tout d'administration. Aujourd'hui je pense que c'est un vrai sujet d'accompagner les citoyens dans une complexité administrative qui empire. Tout le monde veut simplifier mais en fait tout se complexifie. Je pense que tout cela doit être repositionné dans un ensemble, pas seulement sur un petit aspect. Ce soir je vais m'abstenir et j'espère qu'un jour le sujet sera abordé d'une façon plus globale.

Madame BOUIX : on parle d'opportunité, en fait il a été mis en place et ce comité de sélection a sélectionné Morières lès Avignon, cela a été proposé à plusieurs villages de pouvoir bénéficier de ce service. Et c'est un service effectivement où il fallait se prononcer là, pas forcément passer des mois et des mois à réfléchir sur l'évolution globale des services que l'on peut proposer, et surtout par rapport au coût. C'est quelque chose du coup qui va pouvoir bénéficier aux St Saturninois, concrètement, avec une volonté d'autonomie avec l'outil numérique. Que ce soient des applications sur le téléphone, ou pour créer un livre photos, peu importe, pour créer cette autonomie-là pour 155 € par an. Donc effectivement que l'on vienne dire que l'on est dans un contexte où il faut faire attention aux dépenses, là pour 155 € par an et qui pourrait bénéficier à une cinquantaine d'administrés, je ne pense pas qu'il y aurait un service qui serait à même de proposer à ce coût-là. Donc il est vrai que c'était l'opportunité ce n'est pas un pansement pour essayer de faire cicatriser des plaies c'est jusque quelque chose en plus, qui peut profiter sans grever le budget communal.

Monsieur BOLIMON : 2026 arrive bientôt. Je pense que c'est un vrai sujet à mettre sur la table pour la prochaine mandature.

Monsieur DUCLERCQ : j'ai une question par rapport au prochain bulletin municipal. Je pense très sincèrement, j'ai écouté avec attention par rapport à un sujet dont personne n'est au courant sur St Saturnin qui va arriver début 2025. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait au moins une page complète d'explications et de clarification pour l'ensemble des administrés. Cela va être très intéressant, si la personne intervient début 2025 afin que les gens comprennent.

Monsieur LOUIS : lorsque la personne sera intégrée, nous avons prévu d'aller un peu plus loin dans les explications sur ce service proposé.

Monsieur DUCLERCQ : il faut absolument faire une publication dans le bulletin municipal. Il faut avoir une communication claire.

Monsieur LOUIS : actuellement à la télévision il y a de la publicité sur ce service, et sur les services proposés par France Service. C'est un sujet dont on va s'emparer, vous pouvez compter sur nous.

Monsieur PENALVA : je suis d'accord avec ce qu'a dit madame Bouix. Nous avons vu que lorsqu'on avantage le coût sur le service, comme le ramassage des déchets au Grand Avignon, cela peut poser quelques soucis. La question que j'ai, c'est, aujourd'hui quel matériel dispose la mairie pour assurer ce service ? Et sinon, elle ce qu'elle doit en acheter ?

Monsieur le Maire : non nous ne l'achèterons pas.

Monsieur PENALVA : comme en commission nous avons parlé d'ordinateur portable, la mairie a des ordinateurs fixes à l'espace multi média ?

Monsieur le Maire : il n'y a pas d'achat de matériel.

POUR	22
CONTRE	/
ABSTENTIONS	4

SALUZZO Joëlle-COSTE Josiane-FILLIERE Thierry-BOLIMON Lionel

Délibération n°2024-11-92

OBJET : rétrocession à la commune de la parcelle de terrain à usage de voirie et d'espaces verts de la résidence les Lilas

Madame ADAM : pourquoi la rétrocession n'a pas été demandée avant ?

Monsieur le Maire : il a fallu attendre que le bailleur finisse en totalité les travaux.

Madame ADAM : l'inconvénient est qu'après l'entretien coûte cher. Il s'agit d'une impasse, il n'y a pas de traversée ?

Monsieur le Maire : oui, c'est une impasse.

Monsieur PENALVA : lorsque le bassin de rétention fait partie d'une opération globale, est-ce qu'il peut être rétrocédé à la commune ou pas ?

Monsieur le Maire : oui mais les bassins sont entretenus par le Grand Avignon qui a la compétence du pluvial.

Monsieur PENALVA : ils font partie de la rétrocession ?

Monsieur le Maire : oui, ils viennent le jour de la réception.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-11-93

OBJET : extension du dispositif de vidéoprotection – demande d'aide financière auprès du Département dans le cadre du contrat Vaucluse ambition 2023-2025

Monsieur le Maire : je vous signale que nous avons eu l'accord de la Région pour une subvention d'un montant de 64 073€. Cette délibération est pour demander une subvention auprès du Département, nous avons attendu le retour de la Région pour voir le pourcentage que l'on devait demander.

Monsieur PENALVA : juste une remarque sur le lieu d'implantation, je suis assez content, vous mentionnez le passage souterrain, qui est le témoin régulier de ce que j'appelle la

délinquance du quotidien, et à contrario monsieur Louis avait dit à des riverains qu'il n'y aurait pas de caméra et je suis content qu'il y ait eu du changement sur ce secteur.

Monsieur le Maire : elle sera installée au passage souterrain et à l'entrée de l'école maternelle la Cardélina.

Monsieur BOLIMON : on a eu l'accord de la Région, si jamais le Département refuse, on revoit le système, comment peut-on faire ?

Monsieur le Maire : étant donné que c'est dans l'affectation de service de sécurité éligible au contrat Vaucluse Ambition, il n'y a pas de raison que ce soit refusé.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-11-94

OBJET : rétrocession à la commune de parcelles de terrains à usage de voirie et d'espaces verts impasse Lou Ventoulet

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur le Maire : les délibérations sont terminées, nous allons passer aux questions diverses.

Madame COSTE : je voudrais revenir au 11 novembre. Les élus de la majorité avaient un bleuet, et j'aurais voulu savoir pourquoi tous les élus n'y ont pas eu droit ?

Monsieur le Maire : je ne sais pas, monsieur Penalva l'avait.

Monsieur PENALVA : je l'avais acheté.

Monsieur le Maire : moi aussi je l'ai acheté de mon côté.

Madame RABERT : moi je ne l'avais pas.

Monsieur le Maire : je l'ai acheté de mon côté, à 2 €

Madame COSTE : où vous l'avez acheté ?

Monsieur le Maire : là où on les vendait.

Madame COSTE : c'est une réponse originale.

Madame BOUIX : c'est monsieur Fischer qui les a proposés.

Monsieur le Maire : tout le monde avait le droit de les acheter.

Madame COSTE : il y a quelques années, la FNACA les vendait.

Monsieur le Maire : maintenant ils ne le font plus.

Monsieur PENALVA : ce qui peut être intéressant à l'avenir c'est de faire une commande groupée ...

Monsieur le Maire : mais je ne vais pas faire le tour de St Saturnin pour savoir qui en veut ou pas. Il faut être raisonnable.

Monsieur PENALVA : non, mais seulement au niveau des élus.

Madame BOUIX : après c'est compliqué à gérer pour le paiement.

Monsieur BOLIMON : puisque nous sommes sur le sujet des fleurs du 11 novembre, j'observe depuis quelques années une tradition à St Saturnin au niveau des dépôts de gerbes qui sont faits par une multitude d'associations. Quel est le cadre ? Quelles sont les intentions données par chacune de ces associations. Je voudrais juste vous lire un texte qui est sur le site des maires de France « selon le ministère de l'intérieur lors d'une cérémonie officielle, le dépôt de gerbes doit être limitée aux seules autorités publiques ainsi qu'aux organisations d'anciens combattants afin de conserver le caractère unanime et non partisan de l'hommage rendu à la Nation par ces membres. » Ayant assisté à des commémorations dans d'autres coins de France, sans jugement de ma part, je veux juste comprendre les fondements qui ont amené St Saturnin à mettre en place cette pratique ?

Monsieur le Maire : depuis de nombreuses années, il est de tradition que les associations participent à la cérémonie en déposant une gerbe au monument aux morts.

Monsieur BOLIMON : j'observe que d'une commune à une autre ce n'est jamais pareil. Si on prend le 11 Novembre ce n'est jamais régulier, donc je voulais comprendre la logique.

Monsieur le Maire : si vous regardez le texte que vous avez lu, un peu plus loin, il est spécifié que c'est le Préfet qui dépose la dernière gerbe, devant le monument aux morts ...

Monsieur BOLIMON : cela on est d'accord, c'est le protocole.

Monsieur le Maire : le Préfet n'étant pas là, c'est la commune qui dépose en dernier.

Monsieur BOLIMON : ça c'est l'application du protocole. C'était juste de la curiosité. J'avais un deuxième point, ce matin, sur le salon des Maires, la Poste m'a fait part de quelque chose qui semble avoir été évoqué en commission. Je me fais simplement le relai du responsable

Page 15 sur 20

départemental de la Poste. Apparemment sur les potins de St Saturnin il y a eu un post qui indiquait que la Poste allait être reprise par la mairie. Le responsable principal de ce sujet à la Poste m'a confirmé qu'il était surpris de ce message et que cela n'était pas prévu.

Monsieur le Maire : il y a quelques années la Poste nous avez demandé que l'on se substitue à eux, ce que l'on avait refusé.

Monsieur BOLIMON : dans tous les cas, cela rejoint la discussion de tout à l'heure, cela peut faire l'objet, à l'avenir, d'une discussion sur l'évolution des services publics et de proximité. Pour compenser la réduction des horaires il y a eu un accord entre la mairie, la Poste et le Vival. On voit bien qu'il y a quand même une dynamique, et cela fera l'objet de réflexion pour les années à venir.

Monsieur le Maire : nous avons envoyé un courrier co-signé par St Saturnin et Jonquerettes à la commission de la présence des postes qui est présidée par le maire de Bonnieux, le 11 octobre 2024. Je vous lis ce courrier « nous souhaitons saisir la commission de présence postale territoriale de Vaucluse car le bureau de poste de St Saturnin lès Avignon est fermé du 10 au 26 octobre 2024 inclus en raison a priori d'un manque de personnel. Il y a 3 ans, les temps d'ouverture du bureau de poste ont déjà fortement diminué, passant de 28 heures à 13 heures hebdomadaires. Or, ce bureau de poste couvre les territoires de St Saturnin lès Avignon (5 201 habitants) et de Jonquerettes (1 633 habitants), soit 6 834 habitants. Concernant cette fermeture, nous partageons le mécontentement de nos administrés (particuliers et entreprises) au niveau du courrier et de la gestion de leurs comptes à la banque postale. Vous comprendrez que certaines personnes ont des difficultés à se déplacer vers le centre de tri de Vedène compte tenu des transports en commun qui ne sont pas suffisamment adaptés. Nous vous demandons d'intercéder auprès de la poste pour que la continuité du service soit maintenue au niveau du bureau de poste de St Saturnin Lès Avignon avec des horaires à élargir sur 9 heures 12 heures du lundi au samedi inclus. Par ailleurs, avec une population qui s'accroît sur nos deux communes, nous avons identifié le besoin d'un distributeur automatique de billets qui pourrait être installé dans les locaux communaux. » Voilà, il n'y a aucun rapport entre le fait que la mairie va se substituer à la poste. Nous avons reçu une réponse de monsieur Martin qui est le délégué territorial du Vaucluse qui nous dit : « tout d'abord je tenais à vous réaffirmer la volonté de la poste à rester sur les territoires. La fermeture temporaire de notre bureau de poste, qui a été rendue nécessaire suite à une absence et un manque de ressources humaines pour ouvrir le bureau de poste de St Saturnin lès Avignon dans de bonnes conditions. » Il fait référence au Vival, mais ce commerce n'assure plus la gestion des recommandés et des colis et ne fait pas office de services financiers. Il n'assure que la boîte aux lettres.

Monsieur BOLIMON : nous avons reçu une étude sur les flux à la Poste, qui pourrait justifier qu'ils revoient les choses ?

Monsieur le Maire : non.

Monsieur BOLIMON : la Poste est une entreprise. Face aux contraintes budgétaires, ils vont devoir avancer les pions et là aussi, je pense qu'il faut anticiper.

Monsieur le Maire : nous attendons la réponse de cette commission où l'on va aller défendre notre cause, après on avisera.

Monsieur PENALVA : vous avez évoqué le manque de transport en commun vers Vedène, vous avez entièrement raison. Vous vous étiez engagé en 2020 à réétudier l'ouverture de la ligne 17 qui nous reliait à Vedène, où est-ce que l'on en est aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : vous savez, monsieur Penalva, je suis têtu. Quand je me suis lancé sur le problème de délestage des camions, on m'a mis des bâtons dans les roues, personne ne m'a aidé, et j'y suis arrivé tout de même. Sur la ligne 17 cela fait un moment que j'en parle aux responsables, chaque semaine. J'ai déjà obtenu la ligne vélo sur le RD 28 où les études sont en cours par le Grand Avignon. J'ai reçu un courrier disant de ne pas s'inquiéter que les études sont faites sur le tracé ...

Madame ADAM : la RD 28 c'est la route qui mène à Vedène ?

Monsieur le Maire : non c'est une voie qui va aller de St Saturnin à Réalpanier, au futur parking relais. Je vous fais lecture de mails entre les services du Grand Avignon : « Serge Malen m'a demandé où nous en étions, comme indiqué dans le compte-rendu joint ici, sur les études de faisabilité, tels que repris ainsi : la ville de St Saturnin lès Avignon souhaite que l'itinéraire emprunte la RD28 pour relier Réalpanier. La traversée d'autoroute est également un enjeu important. Le Grand Avignon indique que cet axe sera intégré aux études de faisabilité. » Et la réponse qui a été apportée : « tu peux rassurer monsieur le Maire sur le fait que nous partageons son souhait, et que cet itinéraire est fondamental. Il est bien intégré au schéma directeur présenté à la commission aménagement mobilité, ce soir. Son intérêt est également confirmé par l'association Roulons à Vélo et par les partenaires du cyclotourisme et de la pratique sportive du vélo (axe principal pour le relier le Ventoux depuis Avignon). On fait tout par étape, je ne peux pas tout gérer d'un coup. Pour revenir à la ligne 17, elle est toujours d'actualité mais je n'ai pas pu avoir la satisfaction de la réouverture de cette ligne.

Monsieur PENALVA : et pour la gare, vous avez des nouvelles ?

Monsieur le Maire : nous avons fait un courrier co-signé avec le Président du Grand Avignon pour demander des travaux sur la gare de St Saturnin. Je vais vous lire le courrier envoyé à monsieur Muselier, Président du Conseil Régional. « la commune de St Saturnin lès Avignon dispose d'une gare ferroviaire de voyageurs située sur la ligne 925000 du Réseau Ferré National qui relie Avignon à Miramas par Cavaillon. A ce titre, elle est desservie par les services ferroviaires régionaux ZOU, à raison de 14 allers-retours quotidiens en 2024 malgré les travaux de régénération en cours jusqu'en décembre 2024 qui occasionnent la mise en place d'autocars de substitution en journée. L'amplitude de desserte s'étend de 7 heures 16 à 21 heures 16 dans le sens vers Avignon, et de 5 heures 43 à 20 heures 41 dans le sens vers Miramas et Marseille. En 2022, cette gare, qui sert aux quelques 7 000 habitants des communes de St Saturnin lès Avignon et Jonquerettes, a accueilli 28 764 voyageurs. Les conditions d'accès aux quais constituent un fort obstacle au développement de la fréquentation de cette gare qui permet de rejoindre le centre d'Avignon en à peine plus de 20 minutes. Elle interdit également aux personnes à mobilité réduite, parmi lesquelles les personnes âgées et les femmes enceintes, l'accès à ce transport rapide et fiable. L'écart

Page 17 sur 20

vertical entre le quai et le train reste en effet rédhibitoire pour ces personnes puisqu'il avoisine les 40 cm, soit plus du double d'une marche d'un escalier. Nous vous savons très attentifs aux administrés du Grand Avignon et votre soutien indéfectible au territoire dans le cadre du service express régional métropolitain en est un témoignage dernièrement renouvelé. La mise ne place de consignes à vélo en gare ainsi que le déploiement du contrat de performance que vous avez initié en 2021 avec la SNCF Gares & Connexions augure une mise à niveau nécessaire du bâtiment voyageur sur St Saturnin Lès Avignon. Nous insistons toutefois pour que les quais de la gare de St Saturnin lès Avignon soient enfin mis aux normes d'accessibilité. » Monsieur Muselier nous a répondu en nous disant : « vous avez bien voulu appeler mon attention sur votre demande de mise aux normes d'accessibilité de la gare de St Saturnin lès Avignon, par courrier reçu le 20 août 2024. Soucieux d'accompagner au mieux votre démarche, j'ai aussitôt saisi la Direction des Infrastructures et des Grands Equipements afin qu'un examen attentif lui soit apporté dans le respect des règles et procédures en vigueur. Cette dernière vous tiendra informé de la suite réservée dans les meilleurs délais. » Nous avons reçu le 12 novembre, un courrier adressé à monsieur le Président du Grand Avignon : « par courrier en date du 20 août 2024, vous m'avez fait part des difficultés d'accessibilité aux quais et aux trains de la gare de St Saturnin lès Avignon. Je tiens à vous confirmer le total engagement de la Région Provence Alpes Côte d'Azur auprès des élus et des habitants de notre région pour une qualité de service dans les gares et haltes ferroviaires du territoire. C'est dans ce sens que nos collectivités se sont engagées en partenariat et avec succès dans la démarche de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) en obtenant le 4 juillet dernier la labélisation et donc une première reconnaissance du gouvernement. L'assemblée régionale a voté le 26 juin 2015 un Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA/Ad'AP). Cet agenda vise à rendre accessibles ses réseaux de transport routiers et ferroviaires aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap suivant un calendrier soutenable et toutefois ambitieux. La mise en accessibilité des quais de gare et des bâtiments voyageurs est financée dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région. Aussi, en application de critères légaux, 42 gares ferroviaires ont été identifiées comme prioritaires, sur les 145 points d'arrêts du réseau ferroviaire régional, à rendre complètement accessibles d'ici décembre 2024. La gare de St Saturnin lès Avignon ne fait pas partie de cet agenda au regard des critères nationaux. Pour autant, la Région s'est engagée, dans le cadre de son Schéma Directeur d'Adaptation des Quais (SDAQ), à traiter un ensemble de gares nécessitant des opérations d'allongement ou de rehaussement des quais. C'est dans ce cadre que la Région entend contribuer à l'amélioration de l'accessibilité des quais des gares de Montfavet, Morières lès Avignon et St Saturnin lès Avignon. Ainsi la Région a engagé et financé en 2021 et 2022, en partenariat avec l'Etat et SNCF Gares & Connexions, des études préliminaires pour ces trois gares. » Voilà les courriers que nous avons reçus.

Monsieur PENALVA : il n'y a pas de date ?

Monsieur le Maire : non.

Monsieur le Maire : nous avons fait tout notre possible.

Madame COSTE : cela a avancé.

Monsieur PENALVA : une question sur le marché de Noël. Il y a eu vendredi dernier une réunion avec les exposants, d'après ce que j'ai entendu, la clarté du propos sur le fait de cuisiner à l'extérieur du chalet ou pas, n'a pas été bien compris. Peut-on avoir un éclaircissement sur le sujet ?

Monsieur le Maire : des personnes se sont occupées du règlement du marché de Noël. Je n'ai pas tous les éléments. Le règlement dit de ne pas utiliser de friteuses à l'extérieur du chalet, certains n'ont pas voulu.

Monsieur CACELLI : il y a une personne qui pose problème, son cas est en train d'être réglé.

Madame MORETTI : cela a été dit très clairement, il n'y aura rien à l'extérieur.

Monsieur LOUIS : c'est dans le règlement du marché.

Monsieur le Maire : si chacun fait son règlement...

Madame CUP : d'autant plus qu'une friteuse à l'extérieur du chalet, si une personne ou un enfant passe à côté, et s'y entrave, cela peut être dangereux. C'est une ineptie de mettre une friteuse à l'extérieur.

Monsieur PENALVA : cela se fait ailleurs. Après il y a peut-être des mesures de sécurité, mais il est vrai que la taille des chalets ne permet pas logiquement de faire cela à l'intérieur, et cela peut bloquer les associations ou les exposants qui ...

Madame CUP : oui c'est cela.

Monsieur CACELLI : c'est gênant, mais c'est le cas.

Madame COSTE : une question sur la collecte des déchets. Un article est sorti sur le Grand Avignon qui parle d'un changement au 2 septembre. Alors c'est un peu ambigu parce que dans la première phrase le Grand Avignon annonce des modifications de collecte des déchets ...

Madame ADAM : ça ne concerne pas St Saturnin.

Madame COSTE : alors justement. Au début oui et à la fin non.

Madame ADAM : non, il est noté que cela ne concerne pas St Saturnin.

Madame COSTE : mais au début, oui !

Madame ADAM : le changement concernant St Saturnin concerne de nouveau les délégataires. Il y a eu un nouveau délégataire pour St Saturnin, comme pour 6 autres communes. Donc, en fait il y a eu des changements pour tout le monde, sauf pour nous, en termes d'horaires et de jours de collecte.

Monsieur le Maire : vous savez qu'il y a quelques temps il y a eu de gros problèmes. Un prestataire de service n'avait pas tenu ses engagements, pour de multiple raisons, et toujours est-il, cela a été très compliqué. Cette société a déposé le bilan. Le Grand Avignon ne pouvait pas dénoncer le contrat. A partir du moment où cette société a déposé le bilan et ne pouvait pas assurer la collecte, le Grand Avignon a mis une prestation provisoire, pour pallier cette défection, dans l'attente d'un futur marché. Ce marché a été passé le 1er novembre 2024, avec la même société. J'ai vu le responsable du service déchets au Grand Avignon qui m'a demandé si on changeait quelque chose. Je lui ai répondu de ne rien changer, que tout allait très bien. Donc rien n'a été changé sur la commune. Ce marché a tout de même été coupé en deux. Six communes du Vaucluse ont été séparées des six communes du Gard. Il y a eu deux marchés, et je ne sais pas où ils en sont du marché pour les communes du Gard.

Madame ADAM : ce n'est plus la même délégation du service public. Ils ont découpé les deux.

Monsieur le Maire : avant il y avait un marché, maintenant il y en a deux. Ils ont séparé les communes vauclusiennes des communes gardoises. Pour le moment tout fonctionne bien, et ce marché a été passé pour six années. S'il n'y a plus de questions, nous allons lever la séance. Bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures.

SIGNATURES

MONSIEUR LE MAIRE

SERGE MALEN

SECRETAIRE DE SEANCE

CHRISTINE CUP